

**COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU COLLEGE DE LA SOCIETE CIVILE AU SEIN DU  
GMP**

**04 MAI 2023, SECRETARIAT PERMANENT ITIE/BASTOS.**

Le jeudi 04 mai 2023 à 15h00, s'est tenu au Secrétariat Permanent de l'ITIE à Bastos, une séance de travail regroupant les membres du Collège OSC siégeant au Comité ITIE-Cameroun. Il s'agit d'une séance de travail collective des membres du Collège à la suite de la mission de pré validation du Secrétariat International ITIE, au Cameroun, du 17 au 19 avril 2023.

**Etaient présents :**

Mr. JEAN MBALLA MBALLA ;	CRADEC
Mr. DONGMO BERNARD ;	PWYP
Me Henri .NJOH MANGA BELL	TI-Cameroon
Dr. ESAMBE LIVINUS NJUME	AGRN-CEO
Mr. SHULIKA BINLA SYLVANUS	SNJP
Dr. MALIKI ABDOUL WAHABI	ACIC
Mme NANFAA BRENDA	CRADEC/Stagiaire
<b>Empêchés :</b> Mr. Blasius NGOME	UJC
Mr. KOUNG ANDRE	CEPCA

Quatre (04) points figuraient à l'ordre du jour :

- 1. Rappel des recommandations de la séance du 26 avril ;**
- 2. Revue des mesures correctives de la dernière validation ;**
- 3. Formulation des éléments des OSC du plan de travail pour les 05 prochains mois ;**
- 4. Animation du débat public par le GMP/OSC ;**
- 5. Indépendance du collègue.**
- 6. Divers.**

Après un tour de table, les membres décident de :

1. Une réunion par semaine ; b) Durée de réunion : Max 2 heures, c) Un quorum de 5/8.  
Pour ce qui est de l'ordre du jour : (i) Définition des éléments des OSC du plan de travail 2023 et (ii) Indépendance du collègue des OSC.

## 1. Rappel des recommandations de la dernière séance :

Le CRADEC (Modérateur) ouvre la rencontre et souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres OSC du comité. Il rappelle les recommandations de la dernière réunion et leur niveau de mise en œuvre, à savoir :

N°	Recommandation	Responsables	Niveau de mise en œuvre
1.	Dresser le compte rendu de la réunion et le ventiler	CRADEC	Fait
2.	Ventiler la grille des points de préoccupation de la Validation	PWYP	Fait
3.	Préparer et soumettre un projet de lettre au Président ITIE	CRADEC	Fait
4.	Valider le projet de lettre et transmission au Président ITIE	Collège OSC-ITIE	Fait
5.	Informers les parties prenantes	CRADEC	Fait

## 2. Définition des éléments du plan de travail OSC pour les 05 prochains mois ;

Ce point a pour but d'anticiper et se conformer sur l'exigence 1.5 Plan de travail qui doit refléter les contributions des différents collèges. A cet égard, le collège des OSC doit préparer des activités qu'il souhaite voir intégrer dans le Plan de travail 2023 et dans la perspective de la prochaine validation. Ainsi les différentes activités sont proposées devant s'aligner sur les quatre (4) stratégies du Plan triennal 2023-2025. Il s'agit de:

N°	ACTIVITES	RESPONSABLES
1.	Examen et adoption du Plan de Travail 2023	SP/GMP
2.	Régularisation de la situation du personnel du Secrétariat Permanent	Président/GMP
3.	Harmonisation du fonctionnement du GMP	GMP

4.	Suivi pour publication du projet de révision du décret de 2018, portant création, organisation et fonctionnement du Comité ITIE	Président
5.	Mise à jour et finalisation des rapports d'avancement annuels sous la période revue de la validation	SP
6.	Finalisation et signature des comptes rendus des sessions du Comité sous la période sous revue	SP
7.	Faire un Etat des lieux des contrats pétroliers, gaziers et miniers	GMP
8.	Animer un débat public de large audience sur la transparence dans le secteur extractif	OSC/GMP
9.	Réactivation du Code de conduite des OSC avec un focus sur le principe de la redevabilité	OSC

Ces éléments vont être partagés pour intégration dans le Plan de travail 2023, à examiner et adopter par le GMP lors de la prochaine session.

### 3. **Indépendance du collège des OSC**

L'indépendance de la société civile est introduite par TI-Cameroon dans une perspective rehausser et valoriser l'image des OSC au sein et en dehors du Comité-ITIE.

Sur le plan international, l'expérience avec les OSC relève deux paramètres : (i) Le militantisme et (ii) le professionnalisme. Le militantisme induit la volonté et l'engagement des membres d'une association de s'investir avec pour seul espoir de satisfaction l'atteinte d'un résultat pour une cause qu'ils estiment juste. Dans cet esprit, ils vivent d'autres ressources ou revenus en dehors des ressources de l'association. Le professionnalisme convoque la relation contractuelle entre les membres de l'association et le personnel employé. Contrairement aux membres, le personnel est rémunéré par les ressources mobilisées par l'association.

Le contexte national est différent. Les membres se confondent au personnel et vivent des ressources de l'association. Par ailleurs, l'administration camerounaise a une pratique légale de servir des indemnités de session aux membres des comités, y compris des présidents, très souvent Chefs de département ministériels. S'agissant du Code de conduite et particulièrement des OSC de l'association ITIE et son secrétariat, cela suscite des interrogations quant à l'indépendance ou le risque d'atteinte à l'impartialité des membres des OSC à qui les indemnités sont dédiés *intuitu personae*. Pour sortir de ce soupçon de conflit d'intérêt, déjà évoqué lors de la dernière validation, l'objectivité et la moralité ne voudraient-elles pas que les indemnités soient versées aux associations représentées au Comité et non aux représentants. Les membres relèvent tout de même que ce ne sera jamais pour des sommes aussi modiques que celles des indemnités qui leur feraient perdre leur indépendance

au sein du Comité, car ce n'est que justice pour compenser les efforts consentis et les risques encourus (pour ceux des membres hors siège) et non une rémunération. Cependant les préoccupations peuvent subsister quant à la durée des dirigeants au sein du comité ; les ressources propres au comité ; etc. Loin d'être clos, ce débat reste ouvert au sein et en dehors des OSC.

**La séance a pris fin à 17h30 et le rendez-vous a été pris pour le mercredi 10 mai 2023, à 14h00, pour traiter du (i) Débat public sur la Transparence et (ii) la Revue des points de préoccupation de la dernière validation et des sujets émergents.**

Fait à Yaoundé le 05 mai 2023

**La Rapporteuse de séance**

**NANFAA Brenda  
(CRADEC/STAGIAIRE)**